

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE RIGNAC

NOMBRE DE MEMBRES	SEANCE DU 18 AOÛT 2026
Afférents au Conseil Municipal : 19	Le dix-huit août deux mille vingt-six à vingt heures trente , le Conseil municipal s'est réuni à la mairie de Rignac sous la présidence de Jean-Marc CALVET.
En exercice : 19	
Qui ont pris part à la délibération : 18	
Date de la Convocation : 12 août 2026	

Présents : CALVET Jean-Marc, MIRABEL Isabelle, ISSALY Jean-Pierre, GLADIN Nathalie, PRADELS Michel, MARTY Maurice, CAYLA Alain, DELTORT Marie-Anne, ESPEILHAC Marie-Laure, FILHOL Anthony, GARIBAL Christine, LACOMBE Jean-Pierre, RUAT Gaëtan.

Absents excusés ayant donné procuration : CAPMARTIN Marion (procuration à MARTY Maurice), CASAGRANDA Stéphane (procuration à Jean-Marc CALVET), FILHOL Justine (procuration à MIRABEL Isabelle), MAZENQ Mélanie (procuration à ESPEILHAC Marie-Laure), PEGUES Florence (procuration à ISSALY Jean-Pierre)

Secrétaire de séance : CAYRE Jérôme

Délibération n° 2026-72 : Fonction publique Accroissement temporaire d'activité

Exposé :

M. le Maire propose au conseil municipal la création de postes pour faire face à des accroissements temporaires d'activité en 2026 en application de l'article 3-1 de la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 :

- 1 emploi d'**adjoint technique** à temps complet, pour l'intervention dans les bâtiments communaux et intercommunaux, sur les espaces publics et plus globalement pour tous les besoins liés à l'activité de la Collectivité du 19 août 2026 au 18 août 2027.
- 1 emploi d'**adjoint administratif** à temps complet, pour l'intervention au service administratif de la mairie et plus globalement pour tous les besoins liés à l'activité de la Collectivité du 1^{er} septembre 2026 au 31 août 2027.

Décision :

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité :

- De créer les emplois tels que proposés,
- Précise que les postes susmentionnés à temps complet, dans le respect du cadre législatif et réglementaire en vigueur, auront la possibilité d'effectuer des heures complémentaires ou supplémentaires lorsque le bon fonctionnement du service le nécessite.

POUR : 18

CONTRE : 0

ABSTENTION : 0

Fait et délibéré à RIGNAC, les jours, mois et an susdits.
Ont signé au registre tous les membres présents.
Pour extrait conforme.

Acte certifié exécutoire par dépôt en préfecture :

- dépôt en Préfecture le : 24 août 2026
- publication ou notification du : 24 août 2026

Le Maire,
Jean-Marc CALVET
ACTE DEMATERIALISE